

Province de Québec
MRC de Bonaventure
Municipalité de Caplan

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 343-2025
MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 211-2013 « PLAN D'URBANISME » DE LA
MUNICIPALITÉ DE CAPLAN**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la municipalité de Caplan a adopté à sa réunion du 3 février 2025 le Règlement numéro 343-2025 modifiant le Règlement numéro 211-2013 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Caplan ;

Que ce règlement a pour objet et conséquence d'identifier, à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Caplan, les secteurs sujets aux îlots de chaleur urbains et décrire toute mesure permettant d'atténuer ce phénomène;

Que ce Règlement est en vigueur en date du 17 février 2025, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure ;

Que ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la municipalité de Caplan.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)

François Bouchard

Nom

Directeur général et greffier-trésorier